

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** je suis très déçu d'entendre le très honorable député affirmer que le premier ministre Lévesque nous a coupé l'herbe sous le pied. Cette affirmation démontre que le très honorable député considère que c'est une façon d'agir appropriée. Nous ne l'approuvons pas. Ce n'est donc pas sous notre pied qu'on coupe l'herbe mais peut-être sous celui du très honorable député.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### LA CONSTITUTION

#### LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA DISPOSITION PROJETÉE CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'ai écouté l'autre jour la description que le premier ministre a donnée du genre de loi qu'il présentera au Parlement si cela ne réussit pas. Je me suis demandé s'il avait consulté les juristes de la Couronne, car la position qu'il a prise est inconstitutionnelle et il semble que tout cela ne sert qu'à jeter de la poudre aux yeux pour faire croire que celui qui a tant fait pour la destruction de l'unité du pays en est le sauveur.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis étonné de ce que vient de dire le député à propos de l'avis du légiste de la Couronne. Le député devrait savoir que nous avons proposé de modifier la Constitution. Il ne s'agissait pas d'agir dans le cadre de la Constitution mais d'aller à Victoria et d'obtenir des provinces qu'elles acceptent la modification de la Constitution.

**M. Diefenbaker:** Les libéraux ne l'ont pas acceptée.

**M. Trudeau:** Cela n'a aucun rapport avec le légiste de la Couronne. J'aimerais que l'honorable député mette un peu d'ordre dans ses idées.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

#### DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS PRIVÉES DE NAVIGATION, EU ÉGARD AUX CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI À SYDNEY-NORD

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne la motion que j'ai présentée en début d'après-midi en vertu de l'article 43 du Règlement. Je sais que son ministère est terriblement vaste et que naturellement, il ne peut avoir les faits sous la main aujourd'hui. Peut-il donner à la Chambre, aux entrepreneurs de chargement de Sydney-Nord et aux équipages des navires du Canadien National l'assurance qu'il étudiera à fond la question des subventions aux sociétés privées de transport maritime qui vont concurren-

### Questions orales

cer les sociétés de la Couronne en créant une discrimination à l'encontre des entrepreneurs de chargement de Sydney-Nord et des équipages des navires du Canadien National, aggravant ainsi le chômage. Pourrait-il nous donner sa réponse aussitôt que possible?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai étudié avec attention la question de la viabilité commerciale des différents services qui assurent l'approvisionnement de Terre-Neuve. Naturellement, comme le constatera le député, il s'agit d'une rivalité entre deux services subventionnés. C'est pourquoi les questions peuvent être posées au niveau régional par tout député venant de l'une ou l'autre des régions concernées. Notre tâche est d'essayer de trouver des solutions justes du point de vue de tous les Canadiens, en essayant de parvenir à un certain équilibre. Ce sera notre objectif lorsque nous essaierons de résoudre ce problème.

**M. Muir:** Le ministre reconnaît-il qu'avant d'utiliser l'argent du contribuable pour subventionner des sociétés privées qui savent d'emblée que leurs affaires ne seront pas rentables, il conviendrait de donner une possibilité de choix aux sociétés de la couronne afin de les aider à maintenir un juste équilibre et à assurer une exploitation rentable?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, ce que je tentais exactement de démontrer au député, c'est qu'une dépense de deniers publics ne se justifie en l'occurrence que par l'espoir d'éviter une dépense encore plus grande de deniers publics, car le service de remplacement est vraiment très lourdement subventionné. Si le député cherche à justifier sa proposition par l'espoir d'épargner l'argent des contribuables, je crains fort qu'il n'aille à l'encontre même de sa proposition.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

#### YORK PLACE, HAMILTON—L'UTILISATION DES AVANCES DE FONDS POUR LE PROJET

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines étant absent, monsieur l'Orateur, c'est à son suppléant que je m'adresse. Ma question porte sur l'affaire de York Place. Mercredi dernier, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a révélé qu'il avait fait poursuivre l'enquête amorcée par son prédécesseur relativement à certaines irrégularités ou à l'ingérence ministérielle dans le prêt de 5.9 millions de dollars que la Société centrale d'hypothèques et de logement a accordé à York Place. Je me réjouis que l'octroi de ce prêt n'ait donné lieu à aucune irrégularité. Voici simplement ma question. Le ministre pourrait-il nous en dire davantage à propos de l'argent que la SCHL a avancé à York Place mais qui, selon le ministre, n'aurait pas servi à la construction de ce projet en particulier? Où, par qui, et à quelle fin cet argent a-t-il été utilisé?